République du Sénégal Un Peuple – Un But – Une Foi MESRI/CROUSZ/DIR/CSA/og



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION Ziguinchor, le 15 FEV 2024

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES DE ZIGUINCHOR (CROUS/Z)



LE DIRECTEUR

ANALYSE : Décision accordant une subvention à Monsieur
Anthioura TANDIANG pour le baptême de son fils

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-08 du 02 mars 2016 portant création des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales (CROUS) de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2017-962 du 17 mai 2017 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès;

Vu le décret n° 2023-247 du 18 janvier 2023 portant nomination du Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor ;

Vu le dossier de l'intéressé.

DECIDE

<u>ARTICLE premier</u> - Une subvention de <u>Cent mille francs (100 000)</u> F CFA est accordée à <u>Monsieur Anthioura TANDIANG</u>, Chef de service de la Comptabilité du CROUSZ pour le baptême de son fils.

ARTICLE 2 - Le Chef des Services Administratifs, le Chef de la Division des Affaires Financières et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliations

- CSA
- · AC
- DAF
- Chrono

